Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260526-D2026_052-DE

Renac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 26 mai 2026

Date de convocation et affichage : le 19 mai 2026

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
15	12	3	15

Votes		
Pour	*Contre*	*Abstention*
15	*0*	*0*

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai 2026 à 19 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Arnaud Brindejonc, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Arnaud **Brindejonc**- Mme Soizic **Strouble**- M. André **Chevalier**- Mme Gwénaëlle **Etrillard** - M. Nicolas **Renac** - Mme Ludivine **Perigué** - M. Guillaume **Chevalier** – M. Damien **Aubry** – Mme Stéphanie **Thomas** – Mme Sylvaine **Bonno** - Alexandre **Moison** - Damien **Guillas**

Absents excusés : Mme **Morisseau** Sylvie- Mme **Ollivier** Monqiue – M. **Belaud** Jean-Noël

Pouvoirs : Mme Morisseau Sylvie à Madame Soizic Strouble- Mme Ollivier Monique à M. Arnaud Brindejonc – M. Jean-Noël Belaud à M. Damien Guillas

Secrétaire de séance : M. André Chevalier

D2026-052 : Vente des terrains

Par courrier reçu le 23 mars 2026, Madame Nadine SÉROT demande la possibilité d'acquérir la parcelle ZI 106 d'une contenance de 880 m² « Le Pré de Saint André » appartenant à la commune et jouxtant sa propriété sise ZI 105 à Launay-Hingant.

Cette parcelle n'a pas d'utilité propre à la commune et le Conseil municipal se montre favorable à la demande de Madame Nadine SEROT. Cependant, le Conseil municipal émet la condition de ne pas couper les arbres présents sur la parcelle.

Par conséquent, après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal ;

-ACCEPTE de céder la parcelle ZI 106 d'une contenance de 880 m² au prix de 0.36 € /m², soit 316.80 € à Madame Nadine SEROT à la condition que les arbres présents sur la parcelle ne soient pas coupés.

- DIT que tous les frais inhérents à cette affaire (bornage, notaire) seront supportés par Mme Madame Nadine SEROT

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le 26 mai 2026

Le Maire
Arnaud Brindejonc

MAIRIE DE RENAC 35660

Le secrétaire de séance
André Chevalier